

*Programme de l'association des acteurs varois pour
une petite pêche côtière et des activités maritimes
durables*

Résumé



**RASSEMBLER LES ACTEURS POUR UNE
PETITE PECHÉ COTIERE ET DES ACTIVITES
MARITIMES DURABLES**

DEVELOPPER DES PETITS PROJETS



Historique

Depuis le mois de décembre 2007, la nouvelle politique communautaire de la pêche 2007-2013 est en vigueur. Son nouvel instrument financier est le « Fond Européen pour la Pêche » (FEP), il prend le relais de l'Instrument Financier d'Orientation de la Pêche (IFOP).

L'axe 4, « encourager le développement durable des zones de pêche », innove en visant la création de groupes d'acteurs locaux en charge de définir et mettre en œuvre une stratégie de développement.

Depuis 2004, la prud'homie de St Raphaël et le WWF – France (organisation mondiale de protection de la nature) sont en lien étroit pour mettre en place une démarche expérimentale de gestion locale et durable de la petite pêche appelée « Unité d'Exploitation et de Gestion concertée » (UEGC).

Ce travail partenarial répond aux objectifs de l'axe 4 du FEP puisqu'il concerne la constitution d'un groupe de gestion locale « pêche, littoral, patrimoine naturel et culturel ».

Ce groupe se devait d'être multi-acteurs : pêcheurs, associations, chambres consulaires, instituts scientifiques, Affaires maritimes, collectivités territoriales, afin de pouvoir travailler en concertation et mettre en place une stratégie de développement efficace et pertinente sur le territoire.

Un appel à projet national a été lancé fin juin par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche et le CNASEA.

Depuis cette date, comité local du Var, prud'homies de pêche du Var, et WWF-France ont travaillé ensemble pour effectuer un diagnostic territorial de la zone et définir leur plan de développement (en concertation avec de nombreux autres acteurs).

Le dossier de candidature a été déposé puis accepté par la commission nationale en décembre 2008.

Mise en œuvre administrative

La mise en œuvre administrative de ce programme passe par la création d'une association loi 1901.

Cette association conventionne avec la DPMA (Direction des Pêche Maritimes et de l'Aquaculture, Ministère de l'agriculture et de la pêche, autorité de gestion) et l'ASP (ex. CNASEA, organisme de paiement). La vocation de cette association est d'être la structure juridique de programmation des fonds FEP Axe 4 accordés à notre programme.

Cette association dispose d'un organe particulier : le comité de programmation qui programmera les projets qui répondent à sa stratégie de développement (après instruction du dossier).

L'association sera appuyée par deux animateurs, l'un concernant toute la gestion administrative et financière, l'autre s'occupant de toutes les questions techniques.

L'animation technique a été proposée par le WWF-France, un animateur technique a été recruté spécifiquement pour ce poste, il est mis à disposition de l'association depuis le 1^{er} juillet 2009.

Echéancier

La création de cette association est effective depuis le 2 juillet, date de son assemblée constitutive. Sa parution au JO devrait intervenir dans le courant de l'été.

Nous souhaiterions faire un premier comité de programmation à la fin du mois d'octobre.

L'engagement dans cette association et la présence aux comités de programmation représentent 3 à 4 réunions annuelles.

La zone d'application

Toutes les communes (ou établissement public de coopération intercommunal) du littoral varois et plus particulièrement leur bande côtière sont concernées par ce programme. Elles peuvent bénéficier de projets et/ou être porteurs.



La stratégie de l'association des acteurs varois pour une petite pêche côtière et des activités maritimes durables

La mise en place d'une pêche durable est une volonté et un enjeu européen depuis longtemps. Dans cet état d'esprit, l'association souhaite trouver l'équilibre qui permettra un développement durable de la pêche dans le département du Var. C'est-à-dire une pêche créatrice de richesses et pourvoyeuse d'emplois, tout en préservant la productivité biologique et l'équilibre des écosystèmes et contribuant à l'animation des territoires littoraux.

La stratégie est découpée en 4 actions techniques.

1- Connaître son milieu et qualifier les pratiques de la pêche

Les projets de cette action ont pour objectif d'apporter de la connaissance sur les ressources pour l'ensemble du territoire. Plus particulièrement, il s'agit de quantifier les différents prélèvements de la pêche : pêche professionnelle, pêche amateur et chasse sous-marine et de mettre en place des suivis de l'état du milieu (espèces et habitat). Parallèlement, des indicateurs de la pression de pêche et des indicateurs de l'état du milieu seront développés et/ou testés.

L'ensemble des données récoltées sera autant que possible géoréférencé pour alimenter un SIG (Système d'Information Géographique).

Ces données devront permettre à tous les acteurs du littoral de mieux connaître l'état de la ressource et de l'environnement et de veiller à leur maintien dans un bon état.

Le partage et le transfert de ces connaissances seront les priorités de cette action. Tous les projets cofinancés devront inclure un mode de partage des connaissances et leur retranscription dans les politiques publiques (publications, bulletins d'information, etc.). Cette action pourra également soutenir des projets d'études socio économique, concernant la valeur économique de la pêche artisanale notamment et juridique.

2- Valoriser la petite pêche côtière et les produits de la mer

La vente en direct des produits de la mer du jour est une des caractéristiques fondamentales de la petite pêche varoise. Cette pratique valorise au mieux les produits de la mer et permet aux pêcheurs de tirer des revenus convenables tout en ayant un prélèvement limité sur la ressource. Il est donc important que l'association agisse pour le maintien, la promotion et le développement de ces lieux de vente qui sont la vitrine de la diversité des petits métiers pratiqués par les marins pêcheurs varois. Ainsi, il permettra l'intégration de ces sites sur les ports du littoral. Enfin, une réflexion sur la création de circuits innovants de commercialisation des produits de la pêche sera menée (AMAP, restauration étoilée...). Dans cette perspective de renforcement de la pérennité des entreprises de pêche, la pluriactivité et la diversification des activités économiques seront favorisées et développées en lien avec une dynamique territoriale. Par exemple, les initiatives de pesca-tourisme seront mises en pratique en relation avec des pêcheurs professionnels italiens qui ont déjà développé cette activité. D'une manière générale, les échanges et la coopération avec d'autres groupes d'acteurs locaux mis en place grâce à l'axe 4 du FEP (Italie notamment) seront favorisés afin que le partage d'expériences bénéficie à tous.

3- Innover en développant une gestion concertée et en diversifiant les pratiques du territoire

Le département du Var constitue une entité favorable à la mise en place d'un développement local de l'activité de pêche professionnelle. En effet, le comité local des pêches du département regroupe les prud'homies varoises et couvre toute la frange littorale. Cependant, diverses pressions s'exercent sur la pêche varoise. La forte concentration de la population sur la côte couplée au développement important des activités touristiques (pêche de loisir, plongée, plaisance) pèsent sur les écosystèmes marins et rentrent directement en concurrence avec les activités de pêche et d'aquaculture. La volonté des acteurs de l'association est d'intégrer ces métiers à la logique globale de développement du territoire.



4- Coopérer pour expérimenter le pescatourisme et mieux valoriser les prud'homies.

Tous les projets menés dans cette action seront obligatoirement des partenariats ou des échanges avec d'autres acteurs s'étant regroupés sur la thématique du pesca tourisme dans le cadre de la mise en œuvre de l'axe 4 du FEP.

Cette action vise à permettre à la profession de ne pas subir le tourisme mais au contraire d'en faire une source de revenus complémentaire en développement des produits touristiques haut de gamme et en mettant en valeur la petite pêche côtière. Dans le cadre du développement du Pesca tourisme en PACA, un partenariat existe depuis 2006 avec Legua Pesca (branche des coopératives de pêche) en Italie qu'il faudrait maintenir afin de consolider l'expérimentation sur le Var. Cette action expérimentale permettra d'accompagner les entreprises de pêches à se mettre en relation avec les centrales de réservation touristique du littoral mais aussi de l'arrière-pays pour démarcher des clients et organiser les sorties en mer.

L'enjeu est économique et patrimonial pour la pêche qui pourra s'ouvrir à un plus large public. Cette diversification permettra d'apporter un complément de revenu, de baisser la pénibilité de travail, et valoriser la « culture » de la petite pêche côtière autour de ses traditions, son histoire, ses ports, ses techniques, ses différents métiers, et ses produits.

Cette action permettra également des échanges techniques avec d'autres groupes FEP méditerranéens sur la question des prud'homies et de leur valorisation auprès des pouvoirs publics. Cette structuration ancestrale de la pêche professionnelle méditerranéenne qui a fait ses preuves doit être mieux prise en compte.

Valoriser l'activité, échanger, communiquer, ...

Enfin, la communication fera partie intégrante des réalisations attendues par l'association. Les bonnes pratiques en matière de pêche (gestion concertée, écolabel...), la qualité des produits de la mer et la fonction structurante du métier de marin pêcheur, seront mises en avant auprès du grand public et des autres acteurs du département.

L'association souhaite travailler en réseau, d'autres groupes d'acteurs locaux mis en place grâce à l'axe 4 du FEP vont voir le jour sur les côtes françaises et européennes, les échanges d'expériences avec les autres groupes méditerranéens sont essentiels.

Pour chaque projet le comité de programmation veillera à la bonne diffusion des messages et des résultats auprès des différents publics et acteurs.

En guise de conclusion

Cette stratégie de développement proposée est innovante, elle regroupe pour la première fois sur tout le littoral du département la majorité des acteurs économiques, institutionnels, du développement territorial, ainsi que les usagers de la mer et la société civile.

La stratégie de développement considère toute les autres actions mises en œuvre sur le territoire, les complète et favorise les synergies.

